

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 17 septembre 2025 à 18h30

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune d'Allaman pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025
3. Assermentations
4. Election d'un membre à la Commission intercommunale de recours en matière d'impôts et taxes
5. Communications du bureau
6. Communications du CODIR
7. Préavis N° 5/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 380'633.20 TTC pour la construction à Champ-Jaillet d'une cuve de 1'500 m³, l'agrandissement de la chambre de service, la réfection et la mise en conformité de la cuve existante de 2'500 m³
8. Préavis N° 6/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 210'000.00 TTC pour l'étude d'avant-projet de la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet
9. Préavis N° 7/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 205'390.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie Chemin de la Plage à Allaman et Domaine de Verex à Allaman
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mmes Mireille Aguirre, Cécile Rod, Isabelle Gachet, MM. Olivier Dumuid, Kurt Muller, Andreas Meyer, Luc Pellet, Didier Blanchard, Martial Besson

Suppléants :

Délégation variable : Mme Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Gérald Groux, Daniel Bovy, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Xavier Paternot, Rolf Keller, Christian Hay

Suppléants : Mme Coralie Pache, MM. Olivier Croutaz, Raphaël Parmelin, Carmelo Nicolo

Comité de direction : Mmes Myriam Gaillard Houriet, Viviane Subri Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, François Delafogé, Jean-Christophe Birchler, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : MM. Régis Widmer, Philippe Parmelin

Suppléants : Mme Natacha Jaquier, M. Patrick Vonnez

Délégation variable : Mme Binia Ris, MM. Cédric Chablot, Robin Mani, Sébastien Miaz, Jean-Michel Dumartheray, Bernard Gruber, Rodolphe Balmer, Cédric Panchaud, Jacques Tschudin, Hans-Peter Brunner

Suppléants : Mme Emilie Burra-Joly, MM. Pierre Wavre, Laurent Besso

Comité de direction : M. Jean-Pierre Moret

Absents :

Délégation fixe : Mme Olivia Guyot Unger

Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Florence Pernet, MM. Denis Dumartheray, Nicolas Walter

Délégation variable :

Suppléants : MM. Tanguy Rolaz, Pierre-Yves Bassin

Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité. M. Steve Jaquier signale que le nom de la cheffe de service; Mme Maud Bauduret, est mal orthographié par endroit.

3. Assermentations

Mme Mireille Aguirre remplace M. Colin Compondu, qui a été nommé syndic d'Allaman et qui quitte la délégation fixe. Pour Gilly, Mme Olivia Guyot Unger remplace M. Olivier Roth, dont la démission nous a été annoncée lors de la dernière séance. Enfin, pour Perroy, M. Didier Blanchard remplace M. Didier Haldimann également à la délégation fixe.

Mme Mireille Aguirre et M. Didier Blanchard sont appelés et solennisent la promesse légale.

4. Election d'un membre à la Commission intercommunale de recours en matière d'impôts et taxes

Cette Commission se compose de MM. Christian Hay, Kurt Muller, et Colin Compondu. Ce dernier ayant démissionné, il doit être remplacé.

Mme Mireille Aguirre est élue à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes.

5. Communications du bureau

M. Luc Pellet rappelle que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 10 décembre 2025 à Luins. En 2026, les séances seront déplacées au jeudi, afin d'éviter des collusions de dates. Elles sont prévues les 19 mars, 25 juin, 1^{er} octobre et 10 décembre 2026.

La Préfecture nous a transmis la date de l'assermentation du Conseil pour la nouvelle législature. Celle-ci aura lieu le 29 juin 2026 à 20h00.

Le Comité de direction a transmis à M. Luc Pellet un courrier recommandé qui lui a été adressé par la Commission de gestion et daté du 2 juillet 2025. Le CODIR a également transmis à M. Luc Pellet sa réponse au courrier. Par souci de transparence, M. Luc Pellet donne lecture des deux courriers à l'assemblée. Il précise encore que le courrier recommandé adressé par une Commission directement à l'exécutif n'est pas un outil approprié pour faire passer ses exigences. Il existe d'autres possibilités pour les Commissions, à commencer par le rapport de Commission. M. Luc Pellet rappelle également que les Commissions rapportent au Conseil intercommunal. A la lecture de ce courrier, les membres pourront constater que de nombreux points mentionnés ont été discutés lors de notre dernière séance et figurent dans le procès-verbal.

6. Communications du CODIR

M. François Delafoge fait un compte rendu de la distribution de l'eau cet été. Nous arrivons en fin d'été, un été chaud et sec comme c'est souvent le cas à présent, avec parfois quelques exceptions comme l'année dernière ou en 2021. Nos sources produisent en fonction des pluies du printemps et de la neige en hiver, qui se fait aussi de plus en plus rare. Avec nos réservoirs reliés entre eux par des pompes ou des vannes Clayton, plus aucune goutte d'eau ne part au trop plein, tout est utilisé. L'application sécheresse a aussi fait ses preuves en permettant de passer les pointes de consommation, qui augmente en général les week-ends. Toutefois, nous avons dû demander aux communes d'arrêter les fontaines sur une courte période. Les communes de Gimel et Aubonne ont aussi fourni de l'eau aux réservoirs d'Allaman et au Signal. La commune d'Essertines étant en restriction, seul l'hôpital de Gilly était alimenté par le réservoir de Pré Gentil. Notre seule marge de manœuvre reste notre pompage au lac, qui complète dans une large mesure la production de nos sources.

Au niveau de la situation financière, une commission a été nommée au sein du CODIR pour faire une projection des besoins financiers pour ces prochaines années. Une adaptation des tarifs et des taxes sera inévitable pour faire face aux dépenses qui seront nécessaires pour remplir notre mission de fournir de l'eau potable à tous nos abonnés, qui sont en augmentation, et aussi l'eau nécessaire à la défense incendie de nos douze communes.

Enfin, M. François Delafoge fait part d'une dernière information apprise ce matin. Nous rencontrons des imprévus sur le chantier du Chemin du Couchant, Chemin du Rosey à Rolle. Les Commissions technique et finances sont convoquées sur place mardi prochain.

7. Préavis N° 5/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 380'633.20 TTC pour la construction à Champ-Jaillet d'une cuve de 1'500 m³, l'agrandissement de la chambre de service, la réfection et la mise en conformité de la cuve existante de 2'500 m³

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Alain Fillettaz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 5/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 380'633.20 TTC pour la construction à Champ-Jaillet d'une cuve de 1'500 m³, l'agrandissement de la chambre de service, la réfection et la mise en conformité de la cuve existante de 2'500 m³
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'allouer au Comité de Direction un crédit complémentaire de CHF 380'633.20 TTC pour la construction à Champ-Jaillet d'une cuve de 1'500 m³, l'agrandissement de la chambre de service, la réfection et la mise en conformité de la cuve existante de 2'500 m³

Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit de CHF 2'376'000.00 TTC alloué par le Conseil intercommunal dans le cadre du préavis no 5/2019

- d'autoriser le Comité de direction à emprunter la somme de CHF 380'633.20 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 17 septembre 2025.

8. Préavis N° 6/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 210'000.00 TTC pour l'étude d'avant-projet de la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet

Mme Margareth Ruchti donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

Mme Valérie Schlup donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Alain Fillettaz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Au vu du montant du crédit d'étude M. Rolf Keller aimeraient avoir une idée du budget que pourrait représenter l'ensemble des travaux. M. Francois Delafoge répond que c'est plusieurs millions pour toute

la filière de traitement. Mme Maud Bauduret précise que le montant peut varier de 4 à 10 millions. Cela dépend du volume que l'on veut produire. On aimeraient peut-être monter à 9000 l./min. Cela dépend aussi de la solution choisie. C'est pourquoi nous pouvons difficilement articuler un montant plus précis.

M. Christian Hay demande si ce projet est inclus dans la projection des investissements à venir sur laquelle le CODIR travaille. M. François Delafoge précise que cette étude va durer une année, mais cela fera partie des projections financières.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 6/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 210'000.00 TTC pour l'étude de l'avant-projet de la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet.
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 210'000.00 TTC afin de procéder au travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 210'000.00 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou à financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 17 septembre 2025.

9. Préavis N° 7/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 205'390.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie Chemin de la Plage à Allaman et Domaine de Verex à Allaman

M. Jacques Cauderey donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Alain Fillettaz lecture des conclusions de la Commission technique.

Mme Rod demande pourquoi toutes les conduites en éternit sont remplacées. Mme Maud Bauduret répond que ces conduites sont fragilisées par l'âge. Elles ont tendance à se fissurer.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 7/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 205'390.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie Chemin de la Plage à Allaman et Domaine de Verex à Allaman
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits

- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 205'390.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 205'390.00 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 17 septembre 2025.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Rolf Keller est déçu de ne pas avoir vu de mise à jour du tableau des préavis après la discussion du 25 juin 2025. M. Luc Pellet précise que, concernant le préavis 5/2025, les commissions technique et finances étaient au courant qu'il y avait un dépassement. Nous n'avions pas les chiffres pour le mentionner lors de la dernière séance du Conseil intercommunal. M. François Delafogé assure que le préavis 5/2025 est le dernier préavis sur les travaux qui ont été finis. Il précise encore qu'il peut malgré tout arriver des imprévus sur les nouveaux travaux, mais en tout cas plus sur les anciens, c'était le dernier. M. Rolf Keller désire confirmation qu'il n'y a plus de facture en souffrance et que cette situation a bien été assainie. M. François Delafogé précise que dans la pratique, les dépassements étaient mis dans le budget, ce qui maintenant est corrigé. Mme Maud Bauduret signale qu'une version complète du tableau des travaux des préavis sera présentée au mois de décembre.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h10.

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand